

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 23 janvier 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

L'an deux mille six, le vingt trois janvier à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Rosaire à Montpeyroux, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - Mme INFANTE Myriam - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. Jean François RUIZ - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. GELY William

**Absents excusés :** - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - Mme VIVEN Isabelle - M. ASTIE Michel - -

**Absents :** M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - M. DEJEAN Maurice- M. LASSALVY Christian - M. ARNAL Richard - M. SANCHEZ Norbert - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. TOURET Jean Louis

M. Michel ASTIE donne pouvoir à M. Jean Pierre GHIBAUT

M. Manuel Diaz est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

Date de convocation  
17 janvier 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

**Objet de la délibération**

**02-2006  
Décision modificative n° 1 – Régularisation d'imputation budgétaire  
Opération n° 60 « Construction du siège »**

Madame F. Martin, rapporteur, explique que les crédits prévus au chapitre 23 du budget primitif 2006 s'avèrent insuffisants.

Le montant budgété initialement pour les travaux du parc d'activités de Camalcé a été inscrit par erreur sur le chapitre 21 au lieu du chapitre 23 dans le cadre de l'opération d'investissement n°60 du budget principal.

Je propose d'effectuer un virement de crédit de chapitre à chapitre en section d'investissement à l'intérieur de l'opération n°60 « Construction du siège ».

Les crédits inscrits au chapitre 21, opération n°60, s'élèvent à 2 085 630€.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2313 – 23 « Immobilisations en cours - constructions », opération n°60		2 085 630,00€
2131 – 21 « Bâtiments publics », opération n°60	2 085 630,00€	

**Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver cette décision modificative

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET